

DÉLIBÉRATION n° CA-19-10-2018-01 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 octobre 2018

Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration
du 21 septembre 2018

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Dispositif

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 21 septembre 2018 est approuvé, conformément à la pièce-jointe.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 19 octobre 2018
Le Président de l'Université de Poitiers


Yves JEAN

UNIVERSITE DE POITIERS

09 NOV. 2018

Direction des affaires juridiques

Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le

**Compte-rendu du
Conseil d'administration**

Séance du 21 septembre 2018

Ordre du jour :

- 1- Informations générales ;
- 2- Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 6 juillet 2018 ;
- 3- Bilan Parcoursup ;
- 4- Bilan campagne Master ;
- 5- PIA Nouveaux Coursus à l'Université (NCU) : personnaliser Les parcours à l'Université (ELANS) ;
- 6- Tarifs formation modulaire, formation à distance et VAP (IAE) ;
- 7- Modification du tarif DU FLE ;
- 8- Examen d'une demande de financement pour des fonds européens ;
- 9- Présentation des axes stratégiques du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) ;
- 10- Procès-verbal du Conseil de gestion du 3 juillet 2018 ;
- 11- Tarifs et subventions ;
- 12- Questions diverses.

Les membres présents :

Licia BAGINI ; Yves BERTRAND ; Gérard BLANCHARD ; Romuald BODIN ; Françoise BOISSEAU ; Philippe BRISSONNET ; Aurélien BROSSARD ; Dominique BRUNET ; Sandrine CHEVAILLER ; Gabriel de SAINT MARTIN ; Elvire DIAZ ; Julie DOUX ; Sylvain DUBOIS ; Isabelle DUFRONT ; Marie-José GRIHOM ; Marie GAC ; Yves JEAN ; Karl JOULAIN ; Sébastien LAFORGE ; Karine MICHELET ; Jean-Philippe NEAU ; Marine PIERONNE ; Thami ZEGHLOUL.

Participants avec voix consultative :

Gilles MIRAMBEAU ; Sylvette VEZIEN.

Invités permanents :

Maher AYROUD ; Nicolas BOISTAY ; Emmanuel CLOSSE ; Roxane DURAND ; Virginie LAVAL ; Ludovic LE BIGOT ; Nirmal NIVERT.

Procurations :

Marion BLIN	à	Yves JEAN
Delphine BON	à	Licia BAGINI
Sébastien CELLES	à	Elvire DIAZ

Damien DUBOIS	à	Aurélien BROSSARD
Myriam MARCIL	à	Thami ZEGHLOUL
Rose-Noëlle SCHÜTZ	à	Jean-Philippe NEAU

1) Informations générales

Le Président demande aux administrateurs de respecter une minute de silence suite au décès de Catherine DEJEAN.

Le Président invite les administrateurs de l'Université à être présents à deux temps institutionnels pour l'établissement : la rentrée solennelle de l'Université et les vœux.

La rentrée solennelle sera l'occasion d'écouter le discours du Recteur-Chancelier, ainsi que l'intervention de l'invité d'honneur, Stanislas DEHAENE, qui était autrefois Directeur de recherche à l'INSERM, et est à présent Professeur au Collège de France en charge de la chaire de psychologie cognitive expérimentale. Ses travaux sur le cerveau des enfants peuvent servir à tous et peuvent être mis en corrélation avec ceux des collègues travaillant sur le rapport des enfants à l'écrit, ainsi qu'avec ceux des sociologues et des spécialistes des enjeux de l'éducation, montrant l'influence de l'environnement social et territorial sur les acquisitions de connaissances. Le Président rappelle que la rentrée solennelle est ouverte à tous et encourage à multiplier les invitations.

Il annonce ensuite que l'Université a été confirmée dans le classement international de Shanghai avec des résultats intéressants puisqu'elle se situe :

- Dans les 300 premières Universités en termes de génie mécanique,
- Dans les 400 premières Universités en termes de chimie,
- Dans les 500 premières Universités en termes de psychologie.

De plus, il ajoute que l'université de Poitiers figure comme 2^e grande ville universitaire dans le classement de l'Étudiant. Ces éléments sont positifs et mettent en avant la qualité de l'accueil des étudiants, la faiblesse des loyers, la qualité de la formation, etc. même s'il faut regarder les classements avec distance.

Sur les mutations institutionnelles en cours et les perspectives, le Président en retient trois à aborder :

- 1) L'annonce de la création d'un Rectorat unique au 1^{er} janvier 2020. Il n'est pas certain que le siège de ce Rectorat unique soit à Poitiers malgré la déclaration du ministre de l'Éducation nationale. L'enjeu est important pour l'Université car les relations quotidiennes avec le Rectorat pourraient en être affectées. Cette question touche aussi le devenir des ESPE et le risque d'une fusion à l'échelle des nouvelles régions et des nouvelles académies. Autant, le Président est favorable à une mise en réseau des ESPE car, dans le cadre de l'appel à projet sur les ESPE du futur, l'ESPE de l'académie de Poitiers va porter un projet avec les ESPE des universités de Bordeaux, de Limoges et d'Orléans-Tours, autant, il n'est pas favorable à la fusion, vue comme une conception archaïque.
- 2) Le Ministère teste, à travers dix universités, la mise en place du dialogue stratégique de gestion avec trois cercles de partenaires. Il est prévu, dans un premier temps, un dialogue entre le ministère et l'Établissement ; dans un second temps, un dialogue entre le ministère, l'Établissement et les organismes de recherche, dont le CNRS et l'INSERM ; et enfin, un dialogue incluant les collectivités territoriales, les communautés urbaines à l'échelle régionale. Suite à des échanges au niveau de l'AUREF (Alliance des Universités de Recherche et de Formation), nombre de collègues ont indiqué que les élus (Présidents de communautés urbaines ou de communautés d'agglomération) intervenaient de plus en plus publiquement dans la presse locale au sujet des stratégies des universités sans tenir compte de l'avis des Présidents, et prenaient des décisions de nature à compliquer les relations. La territorialisation des enjeux pose des questions sur la stratégie des universités. Le Président est favorable à une stratégie co-élaborée et peut concevoir l'intervention des collectivités dans le plan de formation uniquement si celles-ci s'investissent financièrement pour accompagner les changements proposés. Le Président s'engage, durant les deux ans qui lui restent en tant que tel, à préserver l'autonomie de l'université.
- 3) Le projet d'ordonnance concernant l'évolution de l'organisation des espaces de coopération entre les universités sera définitif mardi ou mercredi et sera ensuite diffusé. L'essentiel des articles de ce projet concerne la création d'un établissement supérieur qui serait un établissement intégrateur d'autres établissements d'enseignement supérieur, et ces derniers seraient des composantes. Pour les autres

universités, dont celle de Poitiers, les modes d'organisation et de coordination territoriale sont plus souples, chaque établissement garde une personnalité morale, ce qui peut par ailleurs pénaliser l'Université par rapport à des dossiers IDEX. Le Président estime que cet espace de coordination est moins contraignant que la COMUE qui a un Conseil académique, mais il restera vigilant à conserver un Conseil d'administration composé d'élus, de représentants du personnel et d'étudiants, car le projet, tel qu'il est, peut connaître des dérives avec un exécutif qui décide. Les actuels membres de la COMUE — Université de Poitiers, Université de Limoges, l'ENSMA, le CNED et Canopé ainsi que l'ESENESR dans un temps futur — sont très intéressés. Il informe par ailleurs que l'École Européenne Supérieure de l'Image d'Angoulême et le CREPS doivent bientôt les rejoindre, et qu'une discussion est engagée avec l'École de Commerce et l'École d'Ingénieurs de La Rochelle. Les relations entre l'IAE de Poitiers et l'École de Commerce de La Rochelle sont très étroites puisqu'ils ont six masters en commun et que les membres enseignants de l'École de La Rochelle sont membres du CEREGE. Il y aura par la suite une discussion à partir du projet avec le ministère et l'Université de La Rochelle ; la notion de territoire étant floue, cela permet que les associations se fassent en fonction des projets qui ont du sens.

Ensuite, le Président présente les réformes à venir qu'il trouve parmi les plus intéressantes, et qui vont impacter les projets de l'Université :

- 1) La réforme de la PACES : cette réforme entraînera la fin du Numerus Clausus et ne sera pas sans difficulté d'application. Par ailleurs, elle ne concernera pas que les doyens des facultés de médecine puisqu'il faudra élaborer des majeures et des mineures (exemple : l'étudiant pourra choisir une majeure en santé et une mineure en droit, une majeure en psychologie et une mineure en santé, etc.). Cette réforme prévue pour le 1^{er} septembre 2020 s'ajoute à l'universitarisation des formations de santé.
- 2) L'arrêté licence : la volonté est de mettre en place des directeurs d'étude, puis quelques éléments de l'arrêté, de façon progressive pour ne pas bouleverser la nouvelle offre de formation qui vient d'être mise en place. De plus, il est difficile pour les collègues universitaires de s'engager sur d'autres responsabilités.
- 3) Le DUT et les 180 ECTS : le sujet est à suivre de près car les éléments ne sont pas clairement définis.
- 4) La réforme de la formation des enseignants : la volonté du ministère de l'Éducation nationale est de reprendre le contrôle de la formation des professeurs des écoles puisqu'il en est l'employeur. De plus, la date du concours, à la fin du Master 1, est aujourd'hui insatisfaisante en termes de continuité pédagogique.

À l'échelle de l'Établissement, il informe que le professeur de droit, suspendu par le Président pendant la campagne électorale de mars-avril 2016, a été révoqué par le CNESER. Le Président remercie le Doyen Philippe LAGRANGE, Emmanuel AUBIN et Loïc LEVOYER qui sont venus l'alerter sur cette situation à l'époque. Il remercie également le Directeur des affaires juridiques Nirmal NIVERT. Les preuves ont permis au CNESER de statuer en très peu de temps.

Une autre information est la signature, en septembre, d'une nouvelle convention avec la Préfète sur l'accueil des étudiants internationaux. Depuis plusieurs mois, les étudiants internationaux ont la possibilité de venir remplir les formalités pour leur visa à la Maison des Étudiants, accompagnés d'étudiants parlant leur langue. Les services de la Préfecture ont un bureau à la Maison des Étudiants, ce qui est beaucoup moins stressant pour eux.

Le 1^{er} septembre, lors de la journée d'ouverture de l'IRTS, le Président a signé une convention indispensable à l'ouverture de cinq formations à l'IRTS, malgré les incertitudes financières. Cette revendication assez ancienne va permettre aux étudiants d'obtenir un niveau de licence au bout de trois ans, ce qui est un atout en termes de qualifications et permettra à certains de poursuivre en Master. Les relations avec l'IRTS seront renforcées, y compris dans le domaine de la recherche. Cette signature met en avant également l'appui de l'Université de Poitiers à l'IRTS Poitou-Charentes malgré leurs difficultés financières.

Le Président a pris une décision exceptionnelle concernant la société Indiscrète, SCOP dont le Directeur s'est suicidé du fait des difficultés financières. Une solidarité importante de grands magasins et d'entreprises s'est développée pour faire découvrir leurs produits. Il lui a semblé important que l'Université soit solidaire de ces initiatives, et est allé à titre personnel apporter son soutien. Cette solidarité est, à son sens, l'amorce d'un changement de culture des relations avec les entreprises dans ce territoire qui doivent se soutenir en cas de difficultés.

L'avant-dernier point concerne l'inauguration, une dizaine de jours auparavant, d'un laboratoire commun entre le groupe Safran, l'Université de Poitiers et le CNRS, autour des enjeux liés à la photonique. Cet événement met en avant la relation de confiance existante entre l'Université et le groupe Safran puisque 13 conventions ont été signées avec eux depuis huit ans. Ce laboratoire permettra de conforter la recherche fondamentale. D'autres laboratoires communs seront inaugurés dans les semaines qui viennent, notamment avec Eurofins en biologie-santé, et qui permettra de créer vingt-cinq emplois sur Celle-Lévescault, ainsi qu'avec Siemens. Le Président invite ses collègues, selon leurs disponibilités, à venir s'informer sur place de l'activité de ces laboratoires.

Le dernier élément abordé est l'appel d'offres concernant les universités européennes qui sera lancé au mois d'octobre. Ludovic THILLY travaille actuellement avec Christine FERNANDEZ-MALOIGNE sur un projet d'universités européennes avec Coimbra, Pavie, Salamanque, Turku en Finlande et Iași en Roumanie. Quel que soit le résultat de cet appel à projets, cela va permettre de conforter les relations entre ces cinq universités. L'université de Poitiers est pilote de ce projet sur les universités européennes.

Yves BERTRAND rajoute à la liste des réformes qui ont été détaillées par le Président une inquiétude sur la réforme du baccalauréat et l'incidence sur les formations, en particulier sur le début de licence. Cela interroge particulièrement dans les sociétés savantes, notamment en biologie et en informatique. À ceux qui lui demanderaient d'attendre 2021 pour tirer des conclusions, il répond que les élèves entrant en seconde seront concernés dès cette année.

Le Président approuve. Ces changements impactent particulièrement les choix des lycéens et se feront également sentir très rapidement sur l'offre de formation.

Jean-Philippe NEAU revient sur la réforme de la médecine en indiquant qu'à l'entrée de la PACES s'ajoute la réforme de la sortie qui arrive simultanément. Il s'agit d'une réforme complète sur les études médicales et les métiers de la santé qui suit la réforme précédente datant de seulement quatre ans. Cette situation est aussi difficile pour les étudiants que pour ceux qui subissent les réformes à répétition.

2) Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 6 juillet 2018

Le Président propose de passer au vote.

Thami ZEGHLOUL réitère sa demande de disposer des informations, comme indiqué dans le compte-rendu du dernier Conseil d'administration.

Le Président répond que Ludovic LE BIGOT les lui enverra.

Délibération n° 01

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 6 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

3) Bilan Parcoursup

Virginie LAVAL propose un bilan Parcoursup, d'autant plus essentiel qu'il s'agit de la première campagne de fonctionnement. Elle rappelle que la phase principale se terminait le 5 septembre 2018 au soir, marquant le début de la période complémentaire qui prend fin le 21 septembre 2018, date de la fin des inscriptions dans les universités.

Sur 26 785 vœux reçus, 5 343 candidats ont accepté les propositions de l'Université sur les licences sélectives et non sélectives (hors DUT) au 5 septembre 2018. Il reste donc théoriquement 2 065 places vacantes à l'Université de Poitiers. Elle rappelle que les capacités d'accueil étaient largement surdimensionnées dans un nombre important de formations. Ces places vacantes peuvent laisser entendre que l'université n'est pas attractive. Il est donc impératif de bien déterminer les capacités d'accueil en vue des futures discussions avec le Rectorat. L'objectif reste d'accueillir à minima tous les bacheliers de l'Académie de Poitiers et au-delà pour certaines formations uniques, par exemple, le parcours Sciences Politiques de la mention Lettres.

Le Président est soulagé que l'Université n'ait pas eu à gérer deux mille étudiants supplémentaires, ce qui aurait posé de grandes difficultés. Cela reste effectivement un point de vigilance, car demain, un nouveau Recteur d'académie pourrait imposer que ces places soient remplies.

Gérard BLANCHARD veut faire le lien avec les cent mille places vacantes annoncées par la ministre, dont les chiffres cités ne représentent que 2 %. Ce point interpelle et appelle une vraie réflexion.

Karl JOULAIN va plus loin et compte que sur les 30 000 places vacantes par rapport à l'ensemble des étudiants, cela fait plus de 2 %. Il pense que la situation n'est donc pas si mal.

Virginie LAVAL appelle à la prudence et précise qu'en plus de ces places vacantes, 8 formations avaient encore des listes d'attente le 5 septembre 2018, sans compter le DEUST qui est une formation sélective :

- Arts du spectacle : 25 lycéens sur liste d'attente, dont 14 de l'académie.
- Parcours Sciences-po : ce parcours dont l'entrée est sur sélection a été retiré des formations sélectives par le ministère. La question est à retravailler cette année.
- Le portail Droit-Histoire, Droit-Psycho affichait des étudiants sur liste d'attente, mais pas le portail Droit-AES. Il faut donc travailler la diffusion de comment faire des études en droit.
- Psychologie : 12 lycéens du secteur en attente, mais places vacantes dans les trois portails.
- STAPS pose le plus de difficultés, que ce soit à Poitiers ou à Angoulême, avec 168 lycéens en attente dont 73 du secteur sur Poitiers, 126 lycéens en attente à Angoulême dont 51 du secteur.
- Parcours renforcé Maths : le problème est lié au fait que le ministère a considéré que cette formation n'était plus sélective.

Pour finir, 443 candidats sont en attente sur l'ensemble de l'Établissement, ce qui représente 1,65 % des candidatures reçues. À l'échelle de l'Académie et du secteur Limoges pour la Psychologie, cela représente 200 candidats soit 0,74 % des candidatures classées.

Sur STAPS, il y a beaucoup moins de jeunes en attente que l'année dernière sur APB, ce qui est dû à l'augmentation des capacités d'accueil et probablement à une meilleure orientation liée au fait que le tirage au sort a été supprimé. À l'Université de Poitiers, contrairement à d'autres, il n'y a pas eu de demandes de recours sur Parcoursup. Ce qui n'est pas le cas des masters où cinq demandes sont reçues par jour.

Françoise BOISSEAU rappelle ce qu'a dit son collègue sur la réforme du lycée. L'Université doit s'inquiéter aujourd'hui de ce qui va se passer. Elle craint une inadéquation entre les choix des élèves de seconde et les attentes de l'Université. C'est une très grosse inquiétude des proviseurs de lycée. Les élèves n'ont aucune idée de ce qu'ils vont faire en première, en terminale et de ce qui va leur être proposé, notamment en termes de matières majeure/mineure.

Virginie LAVAL répond que l'Université est très impliquée dans la réflexion avec le Rectorat. Elle rappelle que les jeunes n'auront pas à choisir entre une matière majeure et mineure, mais qu'ils se verront proposer des spécialités. Ils auront trois choix à faire en première parmi un ensemble de plus de neuf spécialités. En terminale, ce seront deux spécialités parmi les trois qu'ils avaient choisies. Le décret a fixé la liste des spécialités mises en œuvre dans les lycées. L'Université travaille avec les assesseurs à la pédagogie et le Rectorat pour essayer de déterminer quelles sont les combinaisons de spécialités les plus pertinentes pour intégrer telle licence. Le SAFIRE et Isabelle DUFRONT vont aider Virginie LAVAL à porter ce dossier.

Pour finir, malgré les défauts de Parcoursup (le calendrier de mise en œuvre qui n'est pas tenable, le non-classement des vœux) qui ont été remontés, elle reconnaît tout de même un point positif : au 15 septembre 2018, 90 % des candidats ayant répondu oui sur Parcoursup sont réellement venus s'inscrire à l'Université, ce qui n'a jamais été vu au cours des années antérieures. Dans certaines formations, une évaporation de 50 % des étudiants était constatée. Elle se demande s'il n'y a pas une plus grande implication des jeunes dans le processus.

4) Bilan campagne Master

Virginie LAVAL décrit une situation complexe et propose deux bilans.

Pour 2 996 places en master, 8 141 demandes ont été reçues dont 3 612 ont reçu un avis favorable. Sur ces 3 612 étudiants, seuls 1 583 sont réellement venus s'inscrire. En ajoutant les redoublants, il y a donc 1 947 inscrits sur Apogée, soit 1 049 places vacantes.

Cela est très compliqué pour plusieurs raisons.

La première raison de cette situation est qu'une grande partie des masters n'est pas remplie et surtout, qu'un nombre très important de mentions ne dépassent pas un nombre d'inscrits de 10. Cette situation est particulièrement problématique et va faire l'objet d'un travail soutenu pour la prochaine rentrée. Un dialogue est engagé avec les composantes pour réfléchir à l'organisation. L'objectif n'est pas de fermer une mention de master lorsqu'il y a un laboratoire derrière, mais de voir comment travailler différemment. Il y a certainement trop de parcours de masters. Le lien formation-recherche restera le pilote de la réflexion, mais une réorganisation d'une grande majorité des masters est nécessaire.

Il est également essentiel de poser des capacités d'accueil réalistes, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Le Rectorat de Bordeaux lui fait parvenir chaque jour des demandes de saisine. Elle traite en priorité les étudiants de l'Université de Poitiers licenciés et sans solution aujourd'hui, mais toutes les situations ne seront pas résolues. La Psychologie est à l'origine de la plupart de ces demandes. Pour information, à ce jour, 347 demandes ont été traitées dont 145 jeunes titulaires d'une licence de l'université de Poitiers. Le processus est enclenché depuis le 17 juillet 2018 et va durer jusqu'avant les vacances de la Toussaint. Elle sera donc obligée de demander aux équipes pédagogiques d'intégrer des jeunes dans les masters parce que les capacités d'accueil ne sont pas atteintes. Ce retard met les jeunes en difficulté.

Les étudiants licenciés de Poitiers sont considérés comme ayant des compétences et des connaissances adéquates. Or, ils n'ont pas de master aujourd'hui. Au 13 septembre 2018, 36 d'entre eux étaient dans cette situation, dont 27 étaient titulaires d'une licence de Psychologie. Leur intégration dans les filières demandées est impossible, les capacités étant déjà dépassées. Elle a donc décidé de les réorienter vers un master ayant un lien avec les compétences acquises au sein d'une licence de psychologie : le Master Sciences Sociales, le Parcours Formateur-Adultes de la mention PIF — intéressante pour des psychologues — et le parcours IME de la mention Infocom, Ingénierie des Médias Éducatifs. Ces solutions ont été proposées aux étudiants ; certains ont accepté de modifier légèrement leur projet, mais d'autres ont refusé, bien qu'il n'y ait plus de place nulle part en France pour les masters de psychologie, leur projet initial. C'est un débat de fond : l'Université doit travailler à la professionnalisation des étudiants à bac+3.

Le Président ajoute que c'est une aberration de faire cours sur les mentions qui ont moins de dix étudiants, pour des raisons pédagogiques et financières. C'est un sujet qui nécessite une attention particulière et de faire des choix.

Yves BERTRAND s'interroge concernant la problématique pour les titulaires d'une licence de Psychologie. Que ce soit en Psychologie ou dans une autre filière, ne devrait-il pas y avoir un rapport plus étroit entre la licence et le master, sur le nombre de places et le niveau des étudiants ?

Le Président reconnaît que c'est un vrai sujet. La sélection devrait se faire en fin de licence et non en cours de master, même si des résultats médiocres au début du cursus ne présagent pas d'un mauvais Master 2.

Virginie LAVAL est d'accord avec ce point de vue, mais ajoute que la réflexion doit porter sur ce qu'il est possible de proposer à Bac + 3 et comment professionnaliser la Licence pour offrir de vrais métiers aux étudiants. Le dossier académique est un des éléments d'appréciation du dossier du candidat, mais, en Psychologie, il y a également le stage, l'expérience acquise, et sur quels métiers il se projette. La concurrence est énorme (400 candidatures pour 20 places). Aujourd'hui, l'Établissement reçoit des recours d'étudiants qui n'ont pas été retenus malgré 15 de moyenne car d'autres éléments sont aussi pris en compte, tels que l'entretien avec l'étudiant.

Marie-José GRIHOM approuve les arguments d'Yves BERTRAND. Elle souhaite trouver d'autres solutions qui soient plus humaines car cela représente une épreuve. Les années passées, il y avait trop d'étudiants rejetés, dont plus de la moitié avaient des résultats insuffisants dans la matière principale. À l'avenir, il va donc falloir faire entendre à cette population qui veut devenir psychologue que tout le monde ne peut pas devenir psychologue et que d'autres métiers demandant des compétences et des qualités psychologiques peuvent les intéresser. Elle s'interroge toutefois sur la façon de communiquer sur ce sujet. Toute l'équipe enseignante est concernée.

Le Président reconnaît l'importance de la sensibilisation aux différents métiers.

5) PIA Nouveaux Cursus à l'Université (NCU) : pErsonnaliser Les pArcours à l'uNiverSité (ELANS)

Virginie LAVAL annonce que l'Université de Poitiers est lauréate dans le cadre de l'appel à projets PIA Nouveaux Cursus Universitaires. La réponse de l'Université porte sur « Comment personnaliser les parcours au sein du premier cycle universitaire ? », sur lequel il est exclusivement centré. Ce projet s'appelle ELANS et a pour objectif de transformer en profondeur l'offre de formation pour accroître la réussite des étudiants à travers la personnalisation de leur parcours. Contrairement à IDEFI PaRé qui portait des réflexions en termes de pédagogie, ELANS ne s'intéresse qu'aux maquettes et comment restructurer l'offre de formation. Un travail de communication auprès des équipes pédagogiques doit être mis en place pour qu'ils aient connaissance des aides, des moyens supplémentaires, humains et financiers qui sont apportés pour transformer les licences, sans les déconstruire.

L'arrêté Licence vient alimenter ELANS puisqu'un parcours pré-professionnalisant est prévu dans le cadrage. Malgré l'avance prise par l'Université dans ce domaine, il reste un grand pas à faire pour rentrer dans cet arrêté Licence. Il ne sera pas possible de tout mettre à jour à la rentrée 2019. Le travail sur les directeurs des études avec les enseignants référents et la mise en place du contrat de réussite étudiante à la rentrée 2019, représentent déjà une somme de travail importante. Elle informe ensuite qu'au moins 3 collègues de Licence seraient d'accord pour expérimenter un parcours « oui si ».

Le Président précise qu'il ne sera pas imposé, mais testé.

Virginie LAVAL affirme qu'ELANS cadre avec l'offre de formation. Il a été pensé à travers ce cadrage et l'Université a obtenu un financement pour sa mise en œuvre à travers différents axes :

1. La diversité des parcours en Licence : l'étudiant doit avoir son parcours disciplinaire classique l'emmenant vers le master ou de la bi-disciplinarité selon les masters visés.
Le parcours pré-professionnalisant.
Le parcours international qui est une originalité intéressante soulignée par les experts, et à travailler sur toutes les licences.
Le cursus Master en Ingénierie dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales, qui n'est pas dans le cadrage, peut être proposé car l'Université a les compétences nécessaires. Il suffit de s'appuyer sur l'expertise développée en Sciences fondamentales et appliquées.
2. Le déploiement des compétences transversales qui sont alimentées par les recherches d'IDEFI PaRé : Comment prendre des notes à l'Université ? Comment écrire un courriel à un enseignant et/ou à un Biats ? Comment communiquer ? Comment se repérer dans l'Établissement ? Comment lire les maquettes ? Toute la méthodologie du travail universitaire est proposée dans 19 ateliers au service des équipes pédagogiques.
3. L'accompagnement renforcé des étudiants qui est l'axe prioritaire avec la mise en place du « oui si », du directeur des études et des enseignants référents, du parcours Rebond pour les étudiants en défaut d'orientation. L'arrêté Licence va dans le sens d'un accompagnement renforcé des étudiants pour une meilleure réussite en licence.
4. Le déploiement de l'approche compétences à l'échelle de l'établissement pour toutes les licences de l'Université.

L'Université est financée à hauteur de 9,5 millions d'euros pour réaliser ce projet en dix ans, ce qui donne des moyens humains pour travailler plus sereinement.

Le PIA NCU ELANS va ainsi aider l'Université à aller jusqu'au bout de ce cadrage avec une contrainte : l'arrêté Licence. Il sera donc nécessaire de trouver le juste milieu pour faire coïncider l'ensemble, sans demander aux équipes pédagogiques de refaire tout le travail qu'elles ont réalisé pendant deux ans sur la mise en place de la nouvelle offre.

Le Président confirme qu'il s'agit d'une très bonne nouvelle et estime qu'il serait bon pour l'Établissement d'avoir une École universitaire de recherche.

6) Tarifs formation modulaire, formation à distance et VAP (IAE)

Virginie LAVAL rappelle qu'à l'Institut d'Administration des Entreprises, il y a de très nombreuses formations à distance. C'est une composante qui intègre beaucoup de formations continues. Elle salue l'IAE qui a transmis pour la première fois cette année ses tarifs pour que l'Université en discute en CFVU, et non directement au Conseil d'administration comme auparavant. L'IAE doit s'inscrire dans la politique d'Établissement, même s'ils peuvent effectivement gérer eux-mêmes la formation continue dans la composante. C'est donc la dernière année que le Conseil d'administration regarde les tarifs qui ne sont pas ceux de l'Établissement.

Le Président propose de passer au vote tout en rappelant la réserve de la CFVU sur l'année prochaine.

Délibération n° 02

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les tarifs de l'Institut d'Administration des Entreprises concernant la formation continue, la formation à distance et la validation des acquis professionnels.

7) Modification du tarif DU FLE

Virginie LAVAL rappelle que le Conseil d'administration a déjà délibéré sur les principes et la liste des formations locales. Elle signale une erreur dans la liste qui a été donnée, en effet, il était indiqué que le DU Français Langue Étrangère avait un forfait de 2 950 euros, or le montant est de 2 050 euros. Elle demande d'accepter la rectification.

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 03

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la modification du tarif du diplôme universitaire Français Langue Étrangère (DU FLE).

8) Examen d'une demande de financement pour des fonds européens

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 04

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les opérations et le plan de financement CPER FEDER, avant soumission au Comité régional de Programmation, pour le programme *CSTI NUMERIC : Culture Scientifique Technique et Industrielle pour le programme NUMERIC*.

9) Présentation des axes stratégiques du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI)

Laurent-Emmanuel BRIZZI rappelle que le SPSI devait être rendu en 2017, mais des problèmes au niveau du ministère ont entraîné un grand retard. Ce retard a permis d'intégrer un des axes stratégiques lié à ce qui a été réalisé en 2017 et qui va être réalisé en 2018 et les années à venir.

La stratégie immobilière de l'Université est basée sur de nombreux schémas directeurs dont le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI). L'Université de Poitiers ayant pour fil conducteur le Plan Pluriannuel Immobilier (PPI), le SPSI vient en reprendre une partie. L'objectif pour le ministère est d'avoir une meilleure vision du patrimoine et surtout des projets des universités. L'Université de Poitiers a une certaine autonomie compte tenu de la dévolution : bien que tenu de rendre compte du SPSI au ministère, l'Établissement est dans une situation moins critique que d'autres.

Le SPSI couvre deux volets :

1. Le diagnostic pour faire un état des lieux des bâtiments. Ces données sont à saisir chaque année, mais sont de plus en plus précises, ce qui nécessite un travail d'élaboration et de validation non négligeable. Tant qu'un certain degré de complétude n'est pas rempli, il n'est pas possible de poursuivre.

2. La stratégie de l'établissement : les grandes orientations qu'il souhaite mettre en place au cours des 5 prochaines années.

La phase diagnostic met en évidence les biens de l'Université : 13 sites, 150 hectares (principalement dans la Vienne, mais aussi des campus dans les Deux-Sèvres et en Charente), 147 bâtiments, 364 196 m² de SHON. 50 % du bâti a été construit entre 1954 et 1975, certains bâtiments datent d'avant 1912 (principalement les hôtels particuliers du Centre-Ville) et des bâtiments plus récents ont été construits après 2000. La surface représente environ 364 000 m², dont 150 000 m² liés à l'enseignement, 70 000 m² à la recherche et 11 000 m² à la documentation, bibliothèques, volets social et culturel et occupés par des tiers.

Un indicateur important pour le ministère est le taux d'occupation. Les documents présentés affichent l'évolution du taux d'occupation depuis 2011 et permettent de voir que l'Université connaît une nette progression. Cette progression se mesure sur deux aspects :

1. L'aspect technique qui prend en compte la totalité des plages horaires dans les différentes salles, amphithéâtres et TD. Certaines salles sont parfois sous-utilisées par l'impossibilité de les mutualiser.
2. La mutualisation des salles et des amphithéâtres : depuis plusieurs années, l'Université bénéficie d'un système qui permet d'affecter des créneaux aux composantes à fortes cohortes dans les amphithéâtres de grande capacité.

L'augmentation des effectifs contribue également positivement à l'évolution de ce taux d'occupation.

Sur l'aspect diagnostic technique, 85 % des bâtiments sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. La législation ayant changé récemment, la présentation de l'année prochaine sera différente et l'accessibilité sera considérée pour tous les bâtiments. Mais l'objectif reste le même : 100 % des bâtiments accessibles tout handicap (moteur, visuel, auditif, hypersensibilité, etc.) en 2023. Actuellement, l'Université se trouve dans la deuxième tranche de l'Ad'Ap (Agenda De l'Accessibilité Programmée). La mise aux normes se fait secteur par secteur. En 2018, 12 bâtiments ont été mis en conformité ; 18 bâtiments supplémentaires seront faits sur la période 2018-2020 ; la dernière tranche aura lieu en 2021-2023. Les coûts ne sont pas proportionnels en raison de la taille variable des bâtiments.

La performance du bâti présentée n'est pas la performance énergétique, mais plutôt un retour sur investissement, c'est-à-dire le coût des rénovations.

L'état du parc financier concerne essentiellement les bâtiments, mais aussi le matériel scientifique et pédagogique pour 14 % de l'actif. À fin 2017, le total de l'actif était de 285 millions d'euros. Il n'y a eu aucune réserve des commissaires aux comptes sur l'immobilier. L'état financier concerne essentiellement le PPI. Depuis 2011, il y a une évolution des crédits qui se mesure par cycles liés au CPER. Le CPER précédent a duré jusqu'en 2015. En 2017, les crédits ont atteint 7 millions d'euros. Pour 2018, ils devraient dépasser 10 millions d'euros et 15 millions d'euros pour les années suivantes.

Le Président en tire la conclusion que l'Université est dépendante du cofinancement du CPER (Contrat de plan État-Région) qui est le financement des collectivités territoriales sur le financement de l'Université.

Laurent-Emmanuel BRIZZI répond que la dévolution moyenne tourne autour de 10 millions d'euros.

Sur la phase stratégique, les trois premiers points ont été présentés l'année dernière. Un dernier point a été rajouté. Les quatre orientations affichées sont :

1. Adapter les usages et les locaux aux enjeux de l'enseignement et de la recherche sur 2 aspects : la mise en cohérence des plateformes de recherche et l'utilisation des locaux d'enseignement en prenant en compte les nouvelles pratiques pédagogiques.
Les travaux ont commencé dans la bibliothèque de Lettres et de Droit, dans le secteur A. L'ESPE sera transférée sur le CUC dans le cadre du CPER. À la fin des travaux du bâtiment A2, la BU de sciences sera restructurée (bâtiment B4). Il y a aussi un travail sur la réorganisation de l'IUT GEA qui sera maintenu en centre-ville, mais qui va être délocalisé le temps des travaux. L'idée étant de séparer les bâtiments recherche et les bâtiments enseignement, le bâtiment B35, vidé d'une partie du laboratoire d'EBI va pouvoir accueillir la nouvelle plateforme pédagogique et être réaménagé dans ce sens. Tout ceci aura lieu sur les 4 prochaines années.

2. Accompagner la transition des espaces liés à la vie étudiante, c'est-à-dire les espaces documentaires et la prise en compte des enjeux du numérique. Tout ceci s'articule avec les projets des équipes pédagogiques. Les travaux vont démarrer. Ils prendront en compte les enjeux numériques en mettant en place les services pour les étudiants. Il informe également que le déploiement de la TOIP (Téléphonie par IP) remplacera le téléphone classique d'ici la fin de l'année. Tous les usagers vont avoir la possibilité de déplacer leur ligne de téléphone en fonction de leur position physique. Ce service sera couplé au service mail, tchat, et au service de webconférence. Les étudiants pourront ainsi générer des classes virtuelles ou faire des réunions de groupe, *via* l'outil Webex, qui permet un grand nombre de fonctionnalités. Par ailleurs, ils vont développer le système de cluster de salles afin de pouvoir interconnecter les différentes salles pour gagner en interactivité. Il propose qu'une démonstration soit faite en CFVU ou lors d'un prochain Conseil d'administration.
3. Mettre en œuvre le schéma directeur Développement Durable en atteignant les objectifs fixés par le ministère. L'objectif facteur 4, dans lequel est engagé l'Université, est de diviser par quatre la consommation en énergie d'ici 2050. L'Université est sur la bonne voie, mais n'a pas terminé. Les différents sites de l'Université sont en cours de conversion à la Biomasse. Il est également question d'améliorer le cadre de vie pour les usagers. Pour cela, la rue Raoul Follereau a été aménagée en piste piétonne et cyclable. La connexion va se faire de l'IUT au secteur de Droit, à travers tout le campus.
4. Prendre en compte les travaux de réorganisation des services de l'Université afin de faire coïncider la partie bâtiment avec la partie services, et parallèlement avoir la possibilité d'offrir de nouveaux espaces « détente ». Pour cet aménagement d'espaces QVT (Qualité de Vie au Travail), un maillage est en cours de réalisation au niveau des différents campus afin de définir des espaces pour les usagers qui contiendront des salles de repos, des tapis de course, etc.

Certains projets sont en cours de réalisation dans le cadre du CPER, par exemple pour le hall de TP de Chimie au bâtiment C12. Il y aura également la mise en cohérence du laboratoire EBI (bâtiment B31). La phase 2 de PROMETEE est bien engagée.

Le Président trouve intéressant d'être propriétaire du patrimoine, car cela oblige à avoir une stratégie immobilière.

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 05

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les axes stratégiques du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI).

10) Procès-verbal du Conseil de gestion du 3 juillet 2018

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 06

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil de gestion de la Fondation Poitiers Université en date du 3 juillet 2018.

11) Tarifs et subventions

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 07

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les tarifs et subventions présentés.

12) Questions diverses

Le Président souhaite aborder la question du transgenre. Cet intérêt vient d'une question d'une journaliste de France 3 citant le cas d'un étudiant qui a fait part de son malaise sur les réseaux sociaux. Il n'a pas référé de sa situation aux autorités de l'Université. Le problème vient de la non-modification de sa carte d'étudiant alors qu'il a changé d'identité et du fait qu'il est toujours appelé par son précédent prénom, ce qui est très dur pour lui.

Après échanges avec les Présidents des universités de Tours et de Rennes 2, le Président a eu connaissance des mesures qu'ils ont prises sur cette question-là. Le Président souhaite donc faire une proposition au prochain Conseil d'administration pour faire évoluer la situation. Il souhaite également rencontrer le ou les étudiant·e·s concerné·e·s afin qu'ils soient au courant des démarches effectuées par l'Établissement.

La proposition est calquée sur ce qui se fait à l'université de Tours : d'un point de vue légal, cette personne se verra délivrer un diplôme fidèle à son genre de naissance ; toutefois, possibilité lui est donnée d'aller voir le Directeur des affaires juridiques ou la Chargée de mission en charge de l'égalité femmes-hommes afin d'obtenir une attestation signée par le Président lui permettant de faire corriger l'information sur sa carte d'étudiant, de bibliothèque, etc., et de se faire appeler par son prénom d'usage et non par son prénom de naissance lors des enseignements et des examens.

Le Président Yves JEAN souhaite que l'université de Poitiers s'inscrive dans cette démarche : respect du prénom d'usage et non du prénom de naissance lors des enseignements et des examens, délivrance du diplôme fidèle au genre de naissance, avec la possibilité de rencontrer le Directeur des affaires juridiques ou le Vice-président en charge de l'égalité femmes-hommes afin d'obtenir une attestation signée par le Président.

Des détails restent à finaliser pour mettre en place cette procédure.

D'après la journaliste, l'usage n'est pas uniformément appliqué au sein de l'Université ; la position de l'Université doit donc être clarifiée.

De plus, l'Université de Tours a également mis en place un accompagnement psychologique pour les étudiants en cours de transition qui en ressentiraient le besoin ; il retient cette idée qu'il faudra étudier.

C'est un sujet important pour le Président et il mesure le fait que cette situation est compliquée voire traumatisante à vivre pour les étudiant·e·s concerné·e·s. Par ailleurs, l'attestation aide au changement d'identité auprès de la Préfecture. Le Président est très favorable au fait qu'en plus du droit, l'usage soit respecté, de façon à ne pas laisser les étudiant·e·s dans cette situation inconfortable.

En l'absence d'autres questions diverses, le Président lève la séance du Conseil d'administration.

Le Président du Conseil d'administration

Yves JEAN



